

*Institutions financières*

Non seulement la réglementation n'est pas prête, il y a eu une conférence fédérale-provinciale sur la supervision et le contrôle des institutions financières et, en particulier, dans le domaine des courtiers en valeurs mobilières. Et là, maintenant, nous sommes dans une situation où il y aura deux sortes de réglementations. Lorsqu'une banque canadienne va décider d'ouvrir un service de courtage en valeurs mobilières comme partie intégrante de ses opérations, ce sera le ministre des Finances qui contrôlera cela.

Si la même institution décide d'avoir une filiale ou d'acheter une filiale, ce seront les provinces qui vont la réglementer. Comme si on n'avait pas assez de complications dans ce domaine-là, et là maintenant on met par-dessus cela une querelle entre l'Ontario et les autres provinces du Canada sur la réglementation de ces institutions financières.

Cette réglementation, les articles 2, 12 et les autres articles qui touchent les compagnies d'assurance, les compagnies de prêts, les compagnies de fiducie qui permettent d'acheter des courtiers en valeurs mobilières, a été faite sans qu'il y ait négociation avec les pays étrangers. Il n'y a pas de réciprocité de négociée avec les États-Unis.

La ministre du Commerce extérieur (M<sup>me</sup> Carney) et l'ambassadeur Reisman négocient actuellement avec les États-Unis. On n'a aucune conclusion de ces négociations sur le libre-échange et déjà, avant même qu'on ait une *deal*, le ministre d'État (Finances) nous amène le projet de loi C-56 et permet à n'importe quelle firme américaine de venir acheter nos Nesbitt Thomson, nos Burns Fry, nos Dominion Securities. On n'a pas de réciprocité de telle sorte que si une banque canadienne achète le contrôle d'une firme telle que Nesbitt Thomson, telle que Wood Gundy, si une banque canadienne achète le contrôle de cette firme-là et que ces firmes ont des activités aux États-Unis, la banque qui les achète est obligée de cesser ses opérations aux États-Unis parce qu'il existe encore le *Steagall Act* aux États-Unis qui n'est pas prêt d'être amendé et qui défend aux banques d'avoir des opérations aux États-Unis, en même temps des opérations bancaires, des opérations d'investissements bancaires.

On n'a pas négocié de réciprocité et on donne tout le marché canadien ouvert aux États-Unis. En plus de cela, on ouvre le marché aux institutions financières autres que les banques. Il est vrai que si une compagnie d'assurance achète le contrôle de Wood Gundy, ça ne change rien des activités aux États-Unis. Mais si la Banque royale l'achète, la Banque royale est obligée de cesser ses opérations aux États-Unis. On n'a pas de réciprocité entre les banques et on va permettre que deux compagnies canadiennes, soit une banque, soit une compagnie d'assurance, soit une compagnie de fiducie, soit une compagnie de prêts soient traitées différemment lorsqu'elles achèteraient le contrôle de courtiers en valeurs mobilières.

C'est une politique qui n'a ni queue ni tête, madame la Présidente. Je l'ai dit au ministre en comité, je veux le répéter au moins une fois par acquis de conscience, et je voudrais bien que tous les députés conservateurs de cette Chambre aient pu connaître l'impact réel de ce projet de loi. Et le ministre est impatient parce que je prends mes quelques minutes. Mais il n'est pas vrai que, comme député et comme personne qui a travaillé dans les institutions financières, je vais laisser passer le projet de loi C-56 sans au moins attirer l'attention des Canadiens et

des Canadiennes et des députés de cette Chambre sur ce projet de loi qui ne fait ni queue ni tête. Et si vous voyiez, madame la Présidente, ce que les articles donnent comme pouvoir au ministre, ou du moins ce qu'il a tenté d'avoir comme pouvoir! Les institutions financières au Canada, heureusement le travail de ma collègue de Trinity et de quelques autres a convaincu le ministre d'au moins retirer les clauses 10, 41, 52 sur la propriété des entreprises.

Les institutions financières au Canada, selon les désirs du ministre d'État (Finances), allaient être réglées dans le bureau du ministre d'État (Finances). Ça c'est un gouvernement conservateur, qui est pour l'entreprise privée qui fait cela. C'est pire qu'un tsar qui voulait contrôler les transactions qu'une firme aux États-Unis ou en Chine aurait faites sur des actions de compagnies parce que cette compagnie-là était propriété de plus de 10 p. 100 par la Caisse de dépôts et placement ou le Fonds de pension du Canadien National.

Je vous dis que la conception, je ne sais pas qui diable écrit les projets de loi au ministère des Finances dans le domaine des institutions financières, mais je n'ai jamais vu une telle irresponsabilité et dans la forme et dans le fond. Et je dis au ministre d'État (Finances) que les conséquences du projet de loi que nous allons adopter avec dissidence pour gagner du temps— nous nous opposons à ce projet de loi à cause des articles que j'ai signalés—aura des conséquences considérables sur la concentration des entreprises, sur la réglementation des entreprises et sur la souveraineté politique et la capacité du Canada d'imposer une orientation à ses institutions financières, parce que, dans un domaine aussi important que les courtiers en valeurs mobilières, nous nous en allons vers une propriété étrangère à 100 p. 100 d'ici peu de temps, et je voudrais m'opposer à cette allure que prend la législation. Je voudrais dire aux députés de cette Chambre que la portée de ce projet de loi est considérable, qu'il me paraît être négatif, qu'il paraît être contre les intérêts à long terme du Canada et de l'indépendance de nos institutions financières. Et lorsqu'on nous dit qu'une telle déréglementation va permettre à nos firmes de s'étendre, ce ne sont pas nos firmes qui vont prendre de l'expansion, madame la Présidente, ce sont les étrangers qui vont venir nous acheter. Quand Nomura va acheter le contrôle d'une grande firme, lorsque Shearson Lehman ou Merrill Lynch ou d'autres vont acheter nos grandes firmes, est-ce que vous pensez un instant, madame la Présidente, que lorsque le nouveau propriétaire de Wood Gundy ou de Nesbitt Thomson sera Nomura ou Shearson Lehman ou une grande firme allemande qu'ils vont déplacer leur centre de décision de l'Allemagne, du Japon, de New York ou de Londres vers Montréal ou Toronto ou Vancouver pour faire leurs transactions, nous allons devenir des succursales de ces institutions financières, et le Canada au lieu de se développer dans le domaine du courtage et de l'intermédiation financière va devenir à la merci des pays étrangers? Et cela, je ne peux pas l'accepter. Je voulais au moins le dire une fois avant que les députés, la majorité conservatrice s'appête à commettre l'erreur monumentale dans le domaine de l'indépendance et de la souveraineté de notre pays.

**M. Kindy:** Madame la Présidente, j'ai écouté le discours du critique financier du parti libéral. Je pense qu'il amène des points qui sont certainement très intéressants. Il reste quand même, bien qu'il dise que ce projet de loi n'a ni queue ni tête,